

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

Le 16 décembre 2019 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DERISSON	Jacqueline	A
POLLE	Emmanuelle	P	MAZUIR	Brigitte	Procuration à P.BESSIN
FOURNIER	Roger	P	FANFANI	Fabienne	P
LEBRET	Paulette	P	MONCUIT	Stéphanie	Procuration à M. le Maire
LECLERC	Olivier	P	SCHMITTER	Anne	Procuration à M. PFEIFFER
LERENDU	Michel	P	AVENEL	Max	P
PFEIFFER	Michel	P	LEMESLE	Jean	P
SAVARY	Serge	P	VLEMINCKX	Sylvie	P
JOIGNE	Marcel	P	BESSIN	Pierrette	P
MAUGER	Bernard	Procuration à S.SAVARY	LAPLACE- DOLONDE	Arlette	Secrétaire de séance
LEFORESTIER	Chantal	A	GUILLOTTE	Hubert	P
COCHEPAIN	Martine	P			

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019**

Aucune observation des conseillers municipaux, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**POINTE D'AGON**

**PRESENTATION DU PROJET DE LA FERME BORDE**

Il est rappelé au Conseil par Marie DELAPLACE, en tant qu'agent administratif qui suit le dossier, que le projet de réhabilitation de la Ferme Borde a été initié par l'aménagement du parking aux abords de cette ferme, réalisé par le Conservatoire du Littoral. De là est partie l'idée de faire de la Ferme Borde une maison des havres, qui pourrait être notamment un lieu de valorisation du site naturel de la Pointe d'Agon.

Pour ce faire, un Comité de Pilotage a été constitué à l'initiative de M. le Maire. Il est constitué notamment du Conservatoire du Littoral, du Symel, de l'APP2R, de l'Association AVRIL, du CAUE et des principaux utilisateurs potentiels du site. Un maître d'œuvre a été retenu par le Conservatoire pour réfléchir à la réhabilitation du bâtiment. C'est l'objet de la présentation qui suit, par M. BOISBOURDIN.

M. BOISBOURDIN, représentant l'Atelier d'Architecture de la Touque, fait la présentation du projet d'aménagement de la Ferme BORDE.

M. BOISBOURDIN précise qu'il est mandaté par le Conservatoire du Littoral pour l'aménagement des bâtiments, ainsi que pour la réhabilitation du phare de la Pointe et de l'ancienne gare de Tourville sur Sienne.

- M. PFEIFFER demande s'il est prévu un espace abrité pour les pique-niques.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

- M. BOISBOURDIN confirme que le préau prévu en pignon du bâtiment est destiné à cet usage. Il présente le projet :
- L'espace intérieur au rez-de-chaussée abriterait un espace polyvalent d'accueil du public, un espace privatif pour le personnel d'accueil avec toilettes,
  - A l'étage, un bureau avec un espace privatif pour le personnel du SYMEL,
  - A l'étage également un plateau pouvant être aménagé en gîte, ce qui conditionne deux accès distincts,
  - Un aménagement extérieur est prévu pour un préau ouvert avec des expositions permanentes,
  - Un accès à des toilettes,
  - L'habillage du local de stockage,
  - L'habillage du hangar conchylicole.
- Mme LAPLACE-DOLONDE revient sur l'origine du projet : le Conservatoire du Littoral avait pris contact avec l'APP2R dans la perspective de la valorisation du site ou de sa destruction si aucun projet ne voyait le jour. L'APP2R et AVRIL ont réalisé un état des lieux, posé quelques pistes de réflexion et ont souhaité que la commune d'Agon-Coutainville soit associée au projet. Ainsi s'est créé le COPIL, constitué des principaux partenaires intéressés. Une des premières missions du COPIL a été d'élaborer un questionnaire envoyé à toutes les associations locales susceptibles d'être intéressées par l'utilisation de ce lieu. Le projet d'aménagement est né du dépouillement de cette enquête.
- Mme COCHEPAIN demande quel mode d'énergie a été retenu pour le bâtiment.
- M. le Maire lui explique que le projet n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir répondre dans les détails.
- M. BOISBOURDIN rappelle que l'objectif déterminé par le Conservatoire du Littoral est de limiter le plus possible l'impact écologique et environnemental de la réhabilitation du bâtiment, notamment en matière d'énergie. La question de l'implantation de panneaux photovoltaïques reste en suspens, dans l'attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur l'installation de panneaux solaires.
- En ce qui concerne les eaux usées, plusieurs solutions ont été envisagées, la micro-station de traitement semblant être la meilleure.
- M. AVENEL a noté que le Conservatoire du Littoral avait passé la commande pour cette étude. Il demande confirmation que c'est bien cet organisme qui financera les travaux ?
- M. BOISBOURDIN confirme que, s'agissant de sa mission, c'est le Conservatoire qui finance.
- M. AVENEL veut être certain que la commune ne sera pas partie prenante dans le financement du projet.
- Mme LEBRET s'étonne que la commune soit associée au projet si elle n'est pas impliquée financièrement.
- M. le Maire et Mme LAPLACE-DOLONDE confirment que pour le moment, le projet est celui du COPIL dans son ensemble. Le problème du financement des aménagements intérieurs est encore en suspens.
- M. AVENEL rappelle que le phare d'Agon est encore la propriété de l'Etat et qu'une ancienne délibération du Conseil Municipal prévoit que la commune puisse préempter en cas de cession.
- M. le Maire remercie M. BOISBOURDIN pour son exposé et assure le Conseil Municipal qu'il sera tenu informé de la suite qui pourra être donnée au projet.
- M. GUILLOTTE précise « qui commande paye ».

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

**N° 1 – TRAVAUX**

**PLATEAU SURELEVE CHARRIERE DU COMMERCE – DEMANDE DE SUBVENTION**

M. SAVARY explique que chaque année, le Département est chargé de répartir la somme allouée par le Ministère de l'Intérieur au titre de la dotation du produit des amendes de police pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Les travaux éligibles sont répartis en 5 familles :

- 1- Aménagement de points singuliers améliorant la sécurité
- 2- Signalisation
- 3- Eclairage Public
- 4- Stationnement
- 5- Sécurité des piétons

Le plafond des travaux subventionnable est de 46 000 € HT.

Le taux de subvention est de 30 % du montant HT.

Il est proposé au Conseil Municipal

- DE PREVOIR d'aménager un plateau surélevé au carrefour de la Charrière du Commerce et de la Charrière de la Haule, pour un montant de 26 255,74 € HT
- D'AUTORISER M. le Maire à présenter un dossier de demande de subvention
- S'ENGAGER, en cas d'accord de subvention, à réaliser les travaux au cours de l'année 2020.
- Mme COCHEPAIN s'étonne de ce choix qui ne lui semble pas être prioritaire.
- M. SAVARY explique que les observations faites sur place sur la circulation du secteur démontrent la nécessité d'aménager le carrefour, pour améliorer la sécurité.
- Mme BESSIN se déclare défavorable à l'aménagement de plateaux surélevés.

Par 19 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme BESSIN et Mme MAZUIR), le Conseil Municipal,

ACCEPTTE cette proposition.

**TRAVAUX**

**PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE DE LA VOIRIE**

M. SAVARY fait un bilan des travaux à réaliser sur le programme 2019 :

- Ruet du Goulot (voies annexes)
- Allée des Tennis
- Chaussée d'Antan
- Rue Féret
- Rue Eugène Fontaine (actuellement en cours)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

Travaux prévus pour 2020 et années suivantes :

- Rue du Grand Large
  - Rue du Gaillard d'Avant
  - Rue de la Grosse Ronde
  - Rue de la Basse Eau
  - Charrière du Val (de la rue Gaillard d'Avant à la rue Halborg et de la rue Eugène Fontaine à la Charrière du Commerce)
  - Rue de l'Eglise
  - Rue de Masse
  - Chemin du Castel
  - Rue du Roi Jacques
  - Rue Jean Dauvin et rue du Sémaphore.
- M. SAVARY propose de lancer une maîtrise d'œuvre pour l'Avenue des Pins et l'Avenue des Tennis, comprenant la voirie, les cheminements piétonniers, l'assainissement et l'eau potable, le cas échéant).
- M. LECLERC approuve cette idée qui lui semble logique, dans le prolongement de l'aménagement de la RD 44.
- Mme LAPLACE-DOLONDE précise que tous les travaux de voirie réalisés en 2019 ont été faits en accord avec la programmation du CLEP. Cependant, les travaux de voirie prévus pour 2020, ne comprendront pas de renouvellement de canalisations d'eau potable pour être en cohérence avec le diagnostic du réseau réalisé par ARTELIA en juin dernier.
- M. SAVARY explique que le retard pris dans la programmation est dû principalement aux délais d'étude pour l'effacement des réseaux aériens.

**N° 2 – TRAVAUX**  
**RENOVATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE – 1<sup>ère</sup> TRANCHE**

M. SAVARY expose que suite à la consultation des entreprises pour la 1<sup>ère</sup> tranche de la rénovation des locaux de la mairie, il est proposé d'attribuer les marchés suivant le tableau ci-dessous, et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

<b><u>LOTS</u></b>	<b><u>ESTIMATION HT</u></b>	<b><u>ENTREPRISES</u></b>	<b><u>MONTANT DE L'OFFRE HT</u></b>
1 Démolition Gros Œuvre	123 000,00 €	JM BOSCHE	134 246,00 €
2 Charpente Bois	12 000,00 €	LEPETIT D	6 701,82 €
3 Couverture Zinguerie	39 000,00 €	MARIE TOIT	34 972,10 €
4 Menuiseries extérieures aluminium serrurerie	38 000,00 €	AMC FOLLIOT	42 654,77 €
5 Menuiseries intérieures bois	31 000,00 €	ORQUIN	23 910,93 €
6 Plâtrerie sèche plafond isolation	44 000,00 €	ORQUIN	54 456,51 €
7 Peinture revêtements de sols souples	25 000,00 €	LEBOUVIER	24 598,53 €
8 Carrelage faïence	7 000,00 €	LENOBLE	5 034,25 €
9 Ascenseur	22 000,00 €	CFA	18 400,00 €
10 Désamiantage déplombage	8 000,00 €	OUEST AMIANTE	18 258,00 €
11 Chauffage ventilation plomberie	61 288,00 €	LAUNAY ET ROULAND	65 072,26 €
12 Electricité	31 800,00 €	EIFFAGE	27 651,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>442 088,00 €</b>		<b>455 956,99 €</b>

- M. GUILLOTTE précise que ces marchés ne concernent que la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, la 2<sup>ème</sup> tranche devrait être engagée à la suite.
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande si des aides sont prévues sur ces travaux.
- M. le Maire confirme qu'une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée dans les semaines à venir.
- M. AVENEL annonce qu'il votera contre cette proposition, considérant qu'il est inopportun et irresponsable de lancer autant de projets en fin de mandat.
- M. LERENDU lui rappelle que ce projet de rénovation de la mairie est lancé depuis plusieurs mois et inscrit au Budget 2019, comme tous les autres projets, avec les financements correspondants.
- M. AVENEL insiste sur la charge de travail que cela représente pour le personnel qui suit ces dossiers et le risque qu'il ne puisse l'assumer.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

- M. GUILLOTTE s'étonne d'entendre M. AVENEL s'opposer à des travaux qu'il a pourtant approuvé en votant le Budget. Il lui semble que son seul objectif est de mettre le Conseil Municipal actuel en difficulté. « Pendant les 6 dernières années, vous auriez été engagé dans les différentes commissions, vous auriez pu vous exprimer sur ces projets ».
- M. AVENEL se déclare très fier de son mandat qui lui a permis de faciliter l'apport de beaucoup de fonds à la fois à la commune d'Agon-Coutainville qu'à celle de Coutances et au Département de la Manche.

Par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. AVENEL), le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'attribution des marchés suivant le tableau présenté
- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

**N° 3 - BUDGET 2019 – ADMISSION EN NON VALEUR**

M. LERENDU expose que par jugement du 9 juillet 2019, la liquidation judiciaire prononcée au nom de M. GERGORIC Arnaud a été clôturée pour insuffisance d'actif.

Aucune action en recouvrement n'est possible pour les créances antérieures à l'ouverture de la procédure. L'irrecouvrabilité est avérée. Il y a donc lieu d'admettre en non-valeur le montant des créances, soit **2 801,79 €**, correspondant aux taxes d'occupation du domaine public pour l'année 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

**N° 4 – FINANCES**  
**BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

A la demande de la Trésorerie, il u a lieu de prévoir les modifications budgétaires suivantes :

<b><u>Section Fonctionnement</u></b>	
C/023 – Virement à la section d'investissement	- 1 597 646,00 €
C/6542/65 – Créances admises en non-valeur	+ 2 802,00 €
C/673/67 – Titres annulés	+ 539 404,00 €
C/678/67 – Autres charges exceptionnelles	+ 1 055 440,00 €

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

<b><u>Section Investissement</u></b>	
C/021 – Virement de la section fonctionnement	- 1 597 646,00 €
C/024 – Produits des cessions	+ 1 312 520,00 €
C/10251 – Dotations Fonds divers	+ 285 126,00 €

Ces modifications tiennent compte d'un changement d'imputation pour les cessions immobilières, d'une régularisation de la donation de Mme MOUMOU, et de l'admission en non-valeur GERGORIC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

**N° 5 – FINANCES**  
**MODIFICATION BUDGETAIRE**

La maîtrise d'œuvre pour le projet de la Résidence Séniors a fait l'objet d'une première facturation en 2016, imputée au compte 2031 (Frais d'études).

Les travaux étant engagés, il y a lieu d'intégrer ces honoraires au compte 2313 (immobilisations en cours – constructions).

Il est proposé la modification budgétaire suivante :

Dépenses Compte 041 – 2313	+ 36 480 €
Recettes Compte 041 – 2031	+ 36 480 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette modification.

**N° 6 – COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DU GYMNASSE**

M. LERENDU rappelle que par délibération du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal a validé le principe du fonds de concours pour la rénovation du gymnase d'Agon-Coutainville.

Les travaux réalisés s'élèvent à **541 667 € HT**. Le plan de financement est le suivant :

	<b>Montant HT en Euros</b>
Coût total de l'opération	541 667 €
Etat (DETR)	35 000 €
Région Normandie	157 972 €
Conseil Départemental de la Manche	100 049 €
Assiette de calcul du fonds de concours	248 646 €
Taxe fonds de concours	50 %
<b>Montant du fonds de concours</b>	<b>124 323 €</b>
Reste à charge Coutances mer et bocage	124 323 €

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal est invité à valider le montant du fonds de concours pour un montant de 124 323 € et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

**ELECTIONS MUNICIPALES**  
**MISE A DISPOSITION DE SALLES**

M. le Maire rappelle que la campagne officielle pour les élections municipales se déroulera du 2 au 15 mars 2020.

Il annonce que la salle de l'amphithéâtre de l'Espace Culturel pourra être mise à disposition de chaque liste 1 fois pendant cette période et 1 fois entre les 2 tours.

La salle du Conseil Municipal pourra être mise à disposition 1 fois pour chaque liste entre le 1<sup>er</sup> et le 15 février 2020, les travaux étant susceptibles de commencer après cette date

M. le Maire annonce qu'il est candidat et conduira une liste aux prochaines élections municipales.

**N° 7 – SDEAU**  
**RAPPORT ANNUEL DES SERVICES DE L'EAU POTABLE**

Mme LAPLACE-DOLONDE fait une présentation du rapport annuel du service d'eau potable (tableaux joints). Elle insiste sur les bons résultats du SDeau50 en matière de sécurisation de la qualité de l'eau pour laquelle il faut rester vigilant. Le renouvellement des vieilles canalisations est en cours à l'occasion des travaux de voirie, comme sur la RD 44.

Elle rappelle qu'une petite augmentation des tarifs de l'eau pour la part SDeau50 a été validée lors de la dernière réunion du CLEP. Cela représente une augmentation de 1,32 € / an pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.

- M. AVENEL indique que les réserves en eau du SYMPEC ne sont pas menacées pour l'instant.
- Mme LAPLACE-DOLONDE confirme qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir mais il faut néanmoins anticiper. Une mission de prospective a été lancée au BRGM par le SDeau50 pour découvrir de nouvelles ressources en eau. Le rapport indique la présence d'eau dans des failles du socle qui n'ont pas été explorées. Des prospections vont suivre cette hypothèse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le rapport annuel des services de l'eau potable.

**RD 44 – PRESENTATION DU PROJET DE LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

M. LECLERC présente le projet.

- Mme LEBRET s'étonne qu'il ne soit pas prévu de toilettes publiques, les toilettes existantes à proximité de l'église devant être supprimées.
- Mme LAPLACE-DOLONDE explique que la Commission d'Urbanisme n'a pas travaillé sur ce point particulier dont elle n'avait pas connaissance.
- Mme BESSIN et Mme LAPLACE-DOLONDE commentent le plan présenté, en insistant sur l'objectif de valorisation du bâti environnant et notamment l'église.
- M. GUILLOTTE s'interroge sur la présence des arbres aux abords de l'église qui risquent de cacher le bâtiment.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

- M. LECLERC explique qu'il s'agit d'un document d'insertion qui n'est pas contractuel. Le choix des plantations et de l'éclairage n'a pas encore été validé.
- Mme LEBRET demande quelle est la date prévue pour la démolition des Points Cardinaux.
- M. le Maire annonce que le délai d'instruction du dossier de démolition est de 4 à 5 mois.
- M. LECLERC remercie la Commission d'Urbanisme pour son implication dans ce projet et le Cabinet Prytech pour la qualité de son travail.
- M. le Maire informe que la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux (entre la rue des Amandiers et la Charrière du Commerce, avait été estimée à 446 200 € HT. Le coût des travaux s'élèvent après appel d'offres à **496 700 € HT**.

**DIVERS**

M. FOURNIER annonce que le Bain de Noël aura lieu le Dimanche 22 décembre 2019 à 16 h 30 à la Cale du Centre.

M. le Maire clôt la séance en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Pour extrait conforme, le 19 décembre 2019

Le Secrétaire de Séance,  
A. LAPLACE-DOLONDE

Le Maire,  
C. DUTERTRE



Synthèse des Indicateurs 2018				
Indicateurs descriptifs des services		Sdeau50 - 2018	CLEP - 2017	CLEP - 2018
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	136 853	2 842	2 842
VP.056	Nombre d'abonnements	79 196	3 450	3 463
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,74 €	1,97 €	1,99 €
Données volumiques		Sdeau50 - 2018	Sdeau50 - 2018	CLEP - 2018
VP.194	Volume production – CLEP (m3)	12 669 854	0	0
VP.060	Volume importation – CLEP (m3)	162 535	255 737	264 051
VP.061	Volume exportation – CLEP (m3)	3 139 541	0	0
VP.063 et VP.201	Volume consommé comptabilisé (m3)	7 715 465	206 986	205 524
Recettes du service		Sdeau50 - 2018	Sdeau50 - 2018	CLEP - 2018
DC.184	Recette de vente d'eau (€)	17 477 495	137 523	
Qualité d'eau		Sdeau50 - 2018	Sdeau50 - 2018	CLEP - 2018
	Concentration moyenne en nitrates [mg/L]		15,03	14,64
	Titre hydrotimétrique moyen [°F]		15,81	15,81
P101.1	Taux de conformité des limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,7 %	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des paramètres physico-chimiques	99,8 %	100 %	100 %
Indicateurs de performance		Sdeau50 - 2018	Sdeau50 - 2018	CLEP - 2018
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101,5	110	110
P104.3	Rendement du réseau	85,7 %	81 %	79 %
	Rendement primaire du réseau de distribution	79,6 %	80 %	78 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,99	2,2	2,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,85	2,1	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,30 %	0,26 %	0,3 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	91 %	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	1417 €	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,2 %	0,40 %	0,39 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [Nombre d'interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés]	2,1	2	0,3
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	INCONNU	98%	98 %
P155.1	Taux de réclamations [Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés]	0,48	0	1,2

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part « production et/ou distribution des services d'eau »</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement domestique	18,29	18,29 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 200 m³	0,4000 €/m³	0,4000 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 1000 m³	0,3700 €/m³	0,3700 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 1000 m³	0,3400 €/m³	0,3400 €/m³
<b>Part exploitation : régie SDeau50 ou délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	46,50	46,86 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 200 m³	0,7034	0,7192 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 1000 m³	0,6028	0,6131 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 1000 m³	0,5112	0,5227 €/m³
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m³	0,22 €/m³

Facture type 120 m3	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €
<b>Part « production et/ou distribution des services d'eau »</b>		
Part fixe annuelle	18,29 €	18,29 €
Part proportionnelle	48	48
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	66,29	66,29
<b>Part exploitation : régie SDeau50 ou délégataire</b>		
Part fixe annuelle	46,50	46,86 €
Part proportionnelle	84,41	86,304
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	130,91	133,16
<b>Taxes et redevances</b>		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40
TVA (5,5%)	12,30	12,42
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	<b>38,70</b>	<b>38,82</b>
<b>Total</b>	<b>235,90</b>	<b>238,28</b>
<b>Prix TTC au m³</b>	<b>1,97 €</b>	<b>1,99</b>